



VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉCISION N° 2022-570

Objet : Passation d'un marché avec Madame Sylvie Kokhno pour un cycle d'ateliers artistiques de tricot d'octobre à décembre 2022.

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande publique, du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique et du décret n°2019-344 du 12 décembre 2019,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2022-02-16/02 en date du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le souhait de la médiathèque de poursuivre l'accueil d'artistes du monde de la culture et de favoriser ainsi la proximité entre un artiste Vélizien et son public de manière conviviale et originale,

CONSIDÉRANT le succès de fréquentation des ateliers créatifs participatifs multigénérationnels proposés par la médiathèque depuis plusieurs années et le souhait de poursuivre les ateliers de tricot urbain initiés de mars à juin 2022 pour la création d'une œuvre collective,

CONSIDÉRANT le souhait de valoriser les collections de la médiathèque de loisirs créatifs,

CONSIDÉRANT que conformément aux articles L.2120-1-1, L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la Commande publique, la Commune a décidé de conclure avec madame Sylvie Kokhno, artiste plasticienne, un marché sans publicité, ni mise en concurrence préalable, pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT,

CONSIDÉRANT que l'offre remise par madame Sylvie Kokhno est pertinente et répond aux besoins exprimés par la Commune,

CONSIDÉRANT que la Commune a décidé d'attribuer le marché à madame Sylvie Kokhno pour l'animation d'ateliers artistiques de tricot,

DÉCIDE

Article 1 : de signer un contrat de prestation avec madame Sylvie Kokhno, domiciliée 13 rue Roland Garros, 78140 Vélizy-Villacoublay pour l'animation d'un cycle de 4 ateliers de tricot de 2h suivi d'un atelier d'installation de 2h30 qui se dérouleront les samedis 8 et 22 octobre, 19 et 26 novembre au sein des espaces de la médiathèque et le samedi 10 décembre de 9h30 à 12h pour l'installation par l'artiste de l'œuvre collective sur le thème de Noël dans le Hall de la médiathèque.

Article 2 : le coût total de la prestation s'élève à 350 € T.T.C. (non assujetti à la T.V.A.). Cette somme est prévue au budget primitif 2022 (6228-321).

Article 3 : la présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux (2) mois à compter du premier jour de sa publication.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 20/09/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20220926-DEC_2022_570-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2022

acte affiché du 26/09/2022 au 29/11/2022